

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



FCP VALORIS

OPCVM « Actions »

Code ISIN : BF0000002446 - Agréé le 28 décembre 2011

Fonds géré par la Société de Gestion Africa Asset Management S.A (AFRICAM S.A) constituée au Burkina Faso.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif : Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à son indice de référence (**BRVM Composite**) sur un horizon de placement recommandé de 5 ans minimum.

- L'indice BRVM Composite est publié tous les jours ouvrés et disponible sur le Bulletin Officiel de la Cote via le lien : http://bfin.brvm.org/boc/boc_jour.aspx

Politique : Le Fonds VALORIS est un OPCVM géré activement et qui investit majoritairement dans des actions et valeurs assimilées.

Caractéristiques essentielles du Fonds

Les principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le FCP VALORIS peuvent investir :

• **Les actions :** le Fonds est investi et exposé à hauteur de 70% au moins de son actif net, hors liquidités et hors titres d'OPCVM « Actions », en actions et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse Régionale des Valeurs mobilières ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public au sein de l'UMOA.

• **Les titres de créances et instruments du marché monétaire :** le Fonds peut être investi et exposé à hauteur de 20% maximum de son actif net en :

- Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne ou par Placement Privé au sein de l'Union et autorisés par l'AMF-UMOA ;
- Bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un Etat de l'Union ;
- Valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les Etats membres de l'Union ;
- Valeurs mobilières émises sur le marché monétaire.

• **Les parts d'OPCVM et Fonds d'investissement :** le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts d'OPCVM ou de FIA de droit UMOA et/ou dans des OPC gérés par AFRICAM S.A.

• **Dépôts et liquidités :** le Fonds peut détenir auprès des établissements de crédit de l'Union, des liquidités dans la limite de 20% maximum de son actif net.

• **Autres valeurs mobilières ou instruments financiers :** le Fonds peut investir à concurrence de 10% de ses actifs dans des valeurs mobilières ou instruments financiers, etc., sans toutefois dépasser 20% de cette limite sur un même émetteur.

Les porteurs de parts du Fonds ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le Fonds. Les ordres de rachat doivent être transmis directement à AFRICAM S.A. Ces ordres doivent impérativement contenir la date et le montant demandé.

Les rachats sont réglés au client ayant transmis l'ordre, dans un délai de 1 jour ouvré suivant la date d'exécution du rachat.

NB : Ce délai sera porté à sept (07) jours ouvrés pour tout rachat d'un montant supérieur ou égal à cent (100) millions FCFA.

Le Fonds peut être investi dans des sociétés de toutes tailles de capitalisation, sur toutes zones géographiques de l'UMOA et tous secteurs.

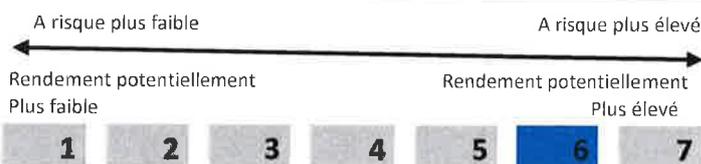
La sélection des instruments financiers est réalisée, par catégorie, de manière discrétionnaire selon des critères qualitatifs (processus de gestion, société de gestion, transparence de l'information, etc.) et quantitatifs (régularité des performances, optimisation du couple rendement/volatilité, cohérence avec l'objectif, etc.).

- ✓ L'indicateur de référence du FCP VALORIS est le **BRVM Composite**.
- ✓ Le FCP VALORIS est un Fonds de distribution.
- ✓ L'horizon de placement recommandé est de 5 ans minimum.
- **Recommandation :** ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans au moins 5 ans.

Autres informations

- ✓ Le Fonds ne peut investir plus de :
 - 15% de ses actifs dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaires émis par un même émetteur, sauf s'il s'agit des valeurs émises ou garanties par les Etats de l'UMOA ; Dans le cas de valeurs émises ou garanties par un Etat membre de l'Union, par ses collectivités publiques territoriales ou par un organisme public international dont un ou plusieurs Etats membres font partie, la limite de 15% peut être portée à 35% ;
 - La limite de 15% peut être portée à 20% pour les titres de capital cotés dont la pondération dans l'indice boursier de référence, tel que calculé par la BRVM, dépasse 10% ;
 - 20% de ses actifs dans des dépôts (liquidités) placés auprès du même émetteur ;
 - 10% de ses actifs dans les parts d'un même OPCVM ou dans d'autres OPC.
- ✓ AFRICAM S.A a mis en place une politique de rémunération qui permet une gestion saine et efficace des risques. Elle comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt.
- ✓ La stratégie d'investissement est guidée par des perspectives de croissance, de plus-values et/ou de distribution de dividendes.
- ✓ La durée de placement recommandée est 5 ans minimum.

Profil de risque et de rendement



Indicateur et limites

Cet indicateur, représente la volatilité historique du Fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement :

- ✓ Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
- ✓ L'indicateur de risque s'appuie sur la volatilité de la performance du Fonds au cours des 5 dernières années. La catégorie de risque communiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.
- ✓ La catégorie de risque la plus faible (1) n'est pas synonyme d'investissement « sans risque ».
- ✓ Ce Fonds est classé en catégorie 6 en raison de son exposition permanente aux actions à hauteur d'au moins 70% de son actif net.

Le Fonds n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour le Fonds

Le Fonds fait également l'objet de risques qui ne sont pas inclus dans le calcul de l'indicateur risque/rendement :

Risque de volatilité : Il s'agit du risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des actions qui composent le portefeuille du Fonds. La Valeur Liquidative du Fonds peut donc baisser.

Risque de crédit : il correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité d'un émetteur, la valeur des obligations peut baisser.

Risque de liquidité : il correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de vendre des titres en raison d'un manque de liquidités sur le marché et se traduit par le défaut de cession de certains titres et l'incapacité du Fonds à honorer ses rachats à court terme.

Risque opérationnel : il s'agit du risque de perte liée à un défaut de personnel, procédural, technique en interne ou en externe. Ce risque comporte des effets néfastes et peut exposer la société de gestion à des pertes financières et ternir la réputation de ladite société.

Vous trouverez davantage d'informations concernant tous les risques du Fonds dans le Prospectus de ce dernier.

Frais

Les frais dont vous vous êtes acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement :

Frais prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0% totalement acquis à la SGO
Frais de sortie	2% totalement acquis à la SGO
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital [avant que celui-ci ne soit investi] [avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué]. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur exercice 2021	
Frais courants	1,8% de l'actif net soit 23 651 331 FCFA
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances : Aucun	
Commission de performance	Néant

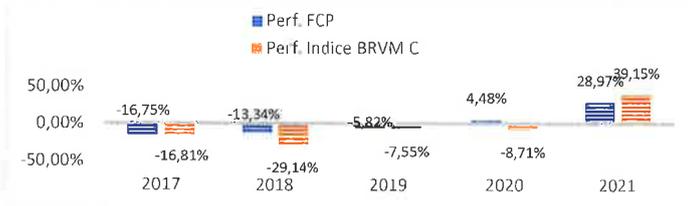
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour de plus amples d'informations concernant les frais, veuillez-vous référer à la page 14 à la section « Frais de gestion et des frais administratifs externes » du Prospectus, disponible sur le site internet : www.sbifbourse.bf/africam.

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

Performances passées



- ✓ La performance passée n'est pas nécessairement une indication fiable des performances futures du Fonds.
- ✓ Le chiffre de la performance comprend tous les frais courants et exclut les frais d'entrée et de sortie.
- ✓ L'indicateur de référence est le **BRVM Composite**.
- ✓ Le FCP VALORIS a été agréé le 28 décembre 2011 par l'AMF-UMOA.
- ✓ Les performances passées sont calculées en Francs CFA.

Informations pratiques

- ✓ Le dépositaire du Fonds est la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF).
- ✓ Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du Fonds sont adressés sur simple demande écrite du porteur de parts auprès de :
Africa Asset Management (AFRICAM S.A)
01 BP 5394 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)
Tel : (+226) 25 33 04 91/ 92
Email : africam@sbifbourse.bf
- ✓ La Valeur liquidative est disponible sur le Site internet : www.sbifbourse.bf/africam
- ✓ Sur le plan fiscal, le Fonds est soumis à la fiscalité harmonisée en vigueur au sein de l'UEMOA à travers sa directive 02/2010/CM/UEMOA ou à la législation Burkinabè, le cas échéant. De façon générale, le Fonds supporte au titre de l'Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM), un prélèvement à la source effectué par l'émetteur des titres pour le compte de l'Etat. Par contre les dividendes distribués aux porteurs de parts par le Fonds sont, quant à eux, exonérés de l'IRVM.
Les revenus distribués par le Fonds aux personnes physiques résidentes sont exonérés d'impôts.
Les revenus distribués par le Fonds aux personnes morales résidentes sont soumis à l'Impôt sur les Sociétés au Burkina Faso au niveau du résultat.
- ✓ La responsabilité de la société de gestion AFRICAM S.A ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le FCP VALORIS a été agréé le 28 décembre 2011 par l'AMF-UMOA sous le numéro FCP/2011-03.

AFRICAM S.A a été agréée par l'AMF-UMOA sous le numéro SG/11-002 du 14 décembre 2011.

« Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022 ».

MD

Ruf

BB

704